

Bulletin n° 2021-34

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

Avis important aux directeurs municipaux

Programme de soutien à l'application des ordres de santé publique à l'échelon municipal – Admission continue

La période d'admission des demandes relatives au Programme de soutien à l'application des ordres de santé publique à l'échelon municipal a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Programme de soutien à l'application des ordres de santé publique à l'échelon municipal fournit un soutien financier aux municipalités afin d'encourager le respect des ordres de prévention de la COVID-19 à l'échelle locale. Les municipalités participantes sont admissibles à recevoir 100 % des recettes tirées des contraventions, c'est-à-dire de toute contravention émise à juste titre et en toute bonne foi pour violation des ordres de santé publique.

Toute municipalité souhaitant faire appliquer les ordres de santé publique devrait présenter une demande de participation au programme.

Les municipalités qui participent actuellement au programme n'ont pas besoin de refaire une demande.

Pour les détails du programme, veuillez consulter les lignes directrices du programme ci-jointes

Veuillez remplir le formulaire d'admission ci-joint et l'envoyer par courriel à mrmaas@gov.mb.ca. Les formulaires d'admission seront évalués au fur et à mesure de leur réception.

Une résolution du conseil municipal à l'appui de la demande est requise et doit accompagner le formulaire d'admission.

Si vous avez besoin d'aide additionnelle, envoyez un courriel à mrmaas@gov.mb.ca ou composez le 204 945-2572.